



## AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3A/2024/1412/176 du 23 avril 2024 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, l'ADMINISTRATION DE LA NATURE ET DES FORETS a été autorisée à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque VALTRA, du type Série A, sous le numéro de construction A114 MH4.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 6 juin 2024

le secrétaire,

pour le bourgmestre  
l'échevin,